## ORGANISATION DU TRAITÉ DE L'ATLANTIQUE NORD

Depuis trente ans, la participation à l'OTAN compte pour une large part de la politique étrangère du Canada. L'Organisation sert à la fois d'organe de défense collective et d'enceinte pour la consultation politique. À l'instar d'autres membres de l'Alliance, le Canada est en faveur du principe de la défense collective, la sécurité du pays demeurant aux yeux de ses gouvernements successifs liée à celle de l'Europe et des États-Unis. Il est en outre convaincu de l'importance du rôle politique que joue l'OTAN en cherchant, par la négociation, la conciliation et le règlement des différends, à réduire puis à éliminer les facteurs de conflit entre l'Est et l'Ouest. En plus de participer à l'effort de sécurité collective de l'Alliance, le Canada s'est de plus en plus intéressé aux mécanismes de consultation Est-Ouest, tels la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), les pourparlers américano-soviétiques sur la limitation des armements stratégiques (SALT) et les négociations de Vienne sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR).

Le gouvernement canadien est complètement engagé vis-à-vis de l'Alliance et, en dépit de contraintes budgétaires, maintient un important programme d'investissements visant l'acquisition de nouveaux équipements destinés aux Forces canadiennes. En 1978, à l'instar de la plupart de ses partenaires de l'OTAN, le Canada a signé des accords prévoyant l'acquisition et l'exploitation d'un système aéroporté d'alerte et de contrôle. Le Groupe-brigade mécanisé du Canada est maintenant équipé de chars Leopard I, tandis que le premier des 18 avions patrouilleurs à long rayon d'action Aurora CP-140 sera livré en mai 1980. La planification est également assez avancée en ce qui a trait à un nouvel avion de combat et à de nouvelles fréqates de patrouille devant équiper les Forces canadiennes.